

PROGRAMME DE FORMATION

ADN-PG-003-INDICE B - 5j

🕒 **Durée**

35 heures sur 5 jours

👥 **Public**

La formation obligatoire et réglementaire s'adresse aux élus du Comité Social et Économique, titulaires et suppléants.

Accès aux centres de formation adapté aux personnes en situation de handicap
REGISTRE D'ACCESSIBILITE, accessible depuis notre site web ADN CSE
Les personnes en situation de handicap peuvent bénéficier d'un accompagnement spécifique.

Une analyse des besoins peut être réalisée avant l'entrée en formation afin d'adapter les modalités pédagogiques, techniques ou organisationnelles si nécessaire.

Pour toute demande, contacter notre référente handicap :
Amélie Remaud – info@adn-cse.fr

📋 **Prérequis**

Aucun

Il est préconisé de maîtriser le français, à préciser lors de l'inscription,
Un traducteur peut être mis à disposition sous condition financière.

➤ **Objectifs :**

Développer l'aptitude à déceler et à mesurer les risques professionnels et la capacité d'analyser les conditions de travail ;

Connaître le fonctionnement du CSE et ses interlocuteurs ;

Être pertinent et efficace lors des réunions, visites et communications dans l'établissement ;

Maîtriser les outils de la démarche d'amélioration de la prévention et de la santé au travail.



Moyens pédagogiques & supports :

La formation alterne apports théoriques, échanges d'expériences, études de cas concrets et mises en situation afin de favoriser une appropriation opérationnelle des notions abordées.
Une pédagogie active et participative est privilégiée tout au long de la session
Jeux de rôle
Supports pratiques (fiches réflexes, modèles de procédure)

Profil et compétences du formateur :

Formateur EXPERT en prévention des risques professionnels

➤ Modalités de suivi et de validation :

Suivi

Assistance téléphonique pour l'employeur, les participants sur les sujets relatifs à la formation.

Méthodes mobilisées & modalités d'évaluation

Contrôle des connaissances pratiques
Evaluation finale sous forme de QCM-questions réponses

Validation de la formation

Test de positionnement à l'entrée de la formation et évaluation finale sous forme de QCM
Délivrance d'une attestation de fin de formation professionnelle.

Méthodes pédagogiques utilisées :

La formation alterne apports théoriques, échanges d'expériences, Études de cas concrets et mises en situation afin de favoriser une appropriation opérationnelle des notions abordées.
Une pédagogie active et participative est privilégiée tout au long de la session.
Vidéoprojecteur, formation en distanciel à partir d'application en visio conférence adaptée, etc
Retours d'expériences du formateur.
Présentation d'exemples pratiques et vécus dans les entreprises.

➤ Contenu de la formation

SANTE SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL

PROGRAMME PEDAGOGIQUE

1) La prévention généralités

- Contexte général
- Conséquence pour le personnel
- Organisation réglementaire
- Une fonction au centre de l'activité



- Objectifs de l'action préventive
- Les 9 principes de prévention
- L'Histoire de la prévention
- Du CHSCT au Comité Social Économique : Une nouvelle instance demain, la Loi Travail, quelles modifications et quelles conséquences ?

Travail en sous-groupes sur les 9 principes de prévention

2) Les modalités de fonctionnement du CSE/CSSCT

- La composition du CSE
- Le président
- Le secrétaire
- Le trésorier
- Les commissions
- L'organisation des réunions
- Les différentes formes de CSE

Quizz sur le fonctionnement du CSE/CSSCT

3) Les interlocuteurs du CSE ou de la C.S.S.C.T.

- Les interlocuteurs externes : au plan national
- Inspecteur du travail ;
- Médecin du Travail
- CARSAT;
- ANACTet ARACT;
- OPPBTP

Le réseau national de vigilance et de prévention des pathologies professionnelles

- L'organisme de contrôle
- Les experts
- Organisme de contrôle ... etc
- Les interlocuteurs internes : dans l'entreprise

Quizz sur le rôle des différentes instances

4) La Santé, la Sécurité et les Conditions de Travail au sein du CSE

- Dans les entreprises de 11 à 49 salariés
- Dans les entreprises d'au moins 50 salariés
- Les consultations du CSE sur les questions de santé, sécurité et conditions de travail
- Les réunions du CSE sur les questions de santé, sécurité et conditions de travail
- Les représentants du CSE

Les invités aux réunions du CSE sur les questions de santé, sécurité et conditions de travail

- Le volume des heures de délégation
- Le budget du CSE

5) Le recours à un expert Santé-Sécurité

- Les modalités de prise en charge des frais d'expertise
- Des experts habilités
- Les délais d'expertise
- Les délais de remise du rapport d'expertise
- La contestation de l'expertise

6) Les représentants de proximité et leur rôle en Santé, Sécurité et Conditions de Travail

- La mise en place uniquement par accord d'entreprise
- Les missions SSCT des représentants de proximité
- La désignation des représentants de proximité

7) La responsabilité pénale

- Un contexte général
- Les délits
- Les conséquences pour l'entreprise et pour le personnel
- La délégation de pouvoir

Film et analyse de celui-ci Analyse de cas de jurisprudence

8) Anomalies, accidents et maladies

- Bilan annuel des accidents en France
- Iceberg des probabilités – pyramide de Bird
- L'accident du travail
- L'accident de trajet
- Analyse d'une situation de travail
- La maladie professionnelle
- Les indicateurs :

Le taux de fréquence : exercices de calculs avec les chiffres de votre établissement

Le taux de gravité : exercices de calculs avec les chiffres de votre établissement

- La prévention passive :

Enquête sur accident

Instruction d'un arbre des causes

Exploitation de l'arbre des causes

Actions correctives

Suivi

- La prévention active

Recherche des dysfonctionnements et des solutions d'amélioration de la sécurité et des conditions de travail

- Cas concrets :

Étude de postes de travail sur des projets de votre établissement

Diagnostic des risques sur les projets de votre établissement

9) Le coût des accidents

- Le coût direct
- Le coût indirect
- La tarification : taux collectif, taux individuel et taux mixte

10) Les outils du CSE ou de la CSSCT

- Les réunions
- Les campagnes d'affichages - exercice de choix de thème et de planification sur des projets de votre établissement
- La visite sécurité – mise en situation dans les locaux de votre établissement
- Les situations de danger grave et imminent et les conséquences
- Le diagnostic de la situation
- La fiche prévention au poste de travail
- L'analyse des incidents et des accidents
- Le recours à un expert

Exercice pratique : préparer une visite sur le terrain

11) Méthode de sélection

- Contexte général
- Méthode d'évaluation des risques : analyse de situations de travail, évaluation des risques (prenant en compte la pénibilité-échanges autour de l'obligation), vérification de la concordance avec le Document Unique de votre établissement
- Méthode de l'arbre des causes : analyse des accidents du travail de votre établissement

Études de cas, exercices et restitutions de travaux effectués en groupes

12) Les risques liés à la coactivité

- Définitions : EU, EE, personnel, opération, sous-traitante, risques d'interférences...
- Exemples d'interférences
- Rôle de l'entreprise utilisatrice
- Rôle de l'entreprise extérieure
- Le plan de prévention
- Liste des travaux dangereux
- Les principes de la coordination
- Opérations dépendant du décret du 20/02/1982
- Le protocole de sécurité
- Les autorisations de travail ou permis de travail Études de cas, exercices et restitutions de travaux effectués en groupes propre à l'entreprise.

13) Les risques

- Risques psychosociaux (notions de bases)
- Risques Chimiques (CMR, etc)
- Risque incendie – Explosion
- Risque Électrique
- Risques liés aux équipements de travail
- Risques et nuisances liés au bruit
- Risque lié à la circulation
- Points sensibles

➤ **Tarifs & délais d'accès :**

Demandez-nous notre grille tarifaire, à titre indicatif, tarif inter entreprise à partir de 980 net de taxes euros/personne

Notre planning de formation est accessible depuis notre site web ADN CSE., rubrique Catalogue de formation (en bas de la page d'accueil)

Les inscriptions peuvent être réalisées par téléphone, par mail ou via le site internet ADN CSE.

Toute demande fait l'objet d'un échange préalable permettant de valider les besoins et les modalités de participation.
Une convention de formation ainsi qu'une convocation sont transmises avant l'entrée en formation

